Image not found or type unknown

Italie, infraction perte point sur permis conduire français

Par **Syruse11**, le **29/09/2018** à **15:56**

Bonjour,

je souhaiterai savoir si lors d'une infraction, limitation de vitesse, en Italie, je peut perdre des points sur mon permis de conduire français.
J'ai reçu un procès verbal de la police municipale d'Italie. M'informant d'un excès de vitesse sur mon véhicule datant du 23 octobre 2017 entraînant un retrait de 3 points et d'une amende de 136,96e. De plus cet mon compagnon qui conduisait et non moi.
En vous remerciant par avance
Cordialement

Par **Visiteur**, le **29/09/2018** à **19:53**

Bonjour
Vous avez reçu l'amende en vertu des conventions entre les pays, mais il semble que cet accord prend en compte les amendes, mais pas le retrait de points… En effet, chaque pays détient son propre fonctionnement en ce qui concerne le permis à points.

Par **Syruse11**, le **02/10/2018** à **10:48**

Bonjour,

je vous remercie de la réponse apportée.
Très cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés